



**Département de l'Hérault**  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mai 2020

Membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lunas sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

**Présents** : Mmes CAMPINS M-C, CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, CARLES M, DECOURSIERE L, DURUPT S, GOVERS J, TRINQUIER R-M

M. ACHER J, ASTIER J, CONNAC J, MANENC A, MAS C, THARAUD D, TIECHE M.

**Absent Excusé** : Mr ANDRIEUX Pierre

**Procuration** : Mr ANDRIEUX Pierre à Mr MANENC Aurélien

**Secrétaire de séance** : Mme CARLES Maria

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Installation du conseil municipal
- 2 – Election du Maire
- 3 – Election des Adjoints au maire
- 4 – Elections des représentants aux structures intercommunales
- 5 – Indemnités des élus
- 6 – Délégations au Maire
- 7 – Mise en place des commissions
- 8 – Commission d'appel d'offre
- 9 – Création d'un comité consultatif communal
- 10 – Questions diverses

Auquel il faut rajouter :

- Fonds de solidarité Occitanie
- Projet maison carrée

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – Installation du conseil municipal**

Monsieur Aurélien MANENC, maire sortant, procède à l'appel des membres du conseil municipal nouvellement élu, rappelle le résultat des élections et proclame le conseil municipal installé.

### **2 – Election du Maire**

Il présente les règles de cette élection puis laisse la présidence de la séance à monsieur Christian Mas, conseiller le plus âgé.

Mme Lucie Decoursière et monsieur Joël Acher sont nommés assesseurs.

Avant d'organiser le vote, Monsieur Christian Mas, félicite l'ensemble du conseil pour les résultats obtenus lors des élections municipales.

Mr Aurélien Manenc est candidat au poste de Maire.

#### **Election du maire (bulletin secret) :**

Nombre de votants : 15  
Nombre d'enveloppes : 15  
Aurélien Manenc : 14  
Blanc : 1  
Nuls : 0

## **M. Aurélien Manenc est élu Maire**

Monsieur Aurélien Manenc prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Aurélien Manenc prononce un discours d'investiture visant à remercier en premier lieu les électeurs de la commune ainsi que l'équipe du conseil municipal pour la confiance témoignée.

Il remercie les élus sortant ainsi que le personnel municipal. Il précise les grands thèmes qui seront abordés pendant le mandat.

Il décrit également l'organisation qu'il souhaite mettre en place et les délégations qu'il souhaite accorder aux adjoints et aux conseillers municipaux.

### **3 - Election des Adjoints au maire**

Monsieur le Maire propose d'élire 4 adjoints comme le permet le code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare la création de quatre postes d'adjoints.

#### **Election du premier adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose monsieur Christian Mas et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15

Nombre d'enveloppes : 15

Christian Mas : 14

Blanc : 1

Nuls : 0

**Monsieur Christian Mas est élu 1<sup>er</sup> Adjoint**

#### **Election du deuxième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose madame Maria Carles et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15

Nombre d'enveloppes : 15

Maria Carles : 14

Blanc : 1

Nuls : 0

**Madame Maria Carles est élue 2<sup>ème</sup> Adjoint**

#### **Election du troisième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose monsieur Pierre Andrieux et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15

Nombre d'enveloppes : 15

Pierre Andrieux : 14

Blanc : 1

Nuls : 0

**Monsieur Pierre Andrieux est élu 3<sup>ème</sup> Adjoint**

#### **Election du quatrième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose monsieur Michel Tièche et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15

Nombre d'enveloppes : 15

Michel Tièche : 13

Blanc : 2

Nuls : 0

**Monsieur Michel Tièche est élu 4<sup>ème</sup> Adjoint**

#### 4 – Elections des délégués aux structures intercommunales

##### a) Election des délégués au sein du SIVOM Enfance Jeunesse La Cardabelle

Il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Le résultat des votes est le suivant :

Délégués titulaires :

- **Monsieur Astier Jérôme** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité
- **Madame Durupt Sabine** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité

Délégués suppléants :

- **Madame Carles Maria** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité
- **Mme Campins Marie-Christine** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité

##### b) Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon

Monsieur le Maire rappelle que 2 délégués représentent la commune à ce syndicat qui exerce les compétences suivantes :

- Service Eau Potable,
- Service Assainissement collectif,
- Service Assainissement non collectif (SPANC).

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

Délégués titulaires :

- **Monsieur Manenc Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité
- **Monsieur Tièche Michel** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité

##### c) Election des délégués au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur Manenc Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- **Madame Cantaloube-Clochard Marie-Elise** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité déléguée suppléante

##### d) Election des délégués au Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault- Hérault Energies.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès de Hérault Energies - Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur Manenc Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- **Monsieur Mas Christian** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant

##### e) Election des délégués au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur Manenc Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- **Monsieur Mas Christian** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant

##### f) Election des délégués à l'association Communes Forestières 34

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès de l'Association Communes Forestières

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Madame Trinquier Rose-Marie** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité déléguée titulaire.
- **Monsieur Connac Julien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant.

Monsieur le Maire rappelle que :

Les délégués aux écoles sont madame Carles Maria et monsieur Astier Jérôme

Les délégués à la communauté de communes Grand Orb sont monsieur Manenc Aurélien (titulaire) et monsieur Mas Christian (suppléant).

## **5 – Indemnités des élus**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que les crédits seront inscrits au budget municipal.

Monsieur le maire précise son choix de ne pas augmenter cette indemnité de la majoration de 15% prévue par les textes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints au maire (population de 500 à 999 habitants) :

Maire : 40.3 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

Adjoints au maire : 10.7 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

## **6 – Délégations au Maire**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de le charger par délégation de toutes les missions énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité le conseil délègue monsieur le maire pour être chargé des missions énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## **7 – Mise en place des commissions**

### **COMMISSION FINANCES :**

Vice-président : Mme CARLES Maria

Membres : Mmes BARASCUT R-Marie, CAMPINS M-Christine,  
M. MAS Christian, TIECHE Michel, ACHER Joël, ASTIER Jérôme

### **COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE :**

Vice-président : Mr TIECHE Michel

Membres : Mme CANTALOUBE-CLOCHARD Marie-Elise  
M. CONNAC Julien, ACHER Joël, THARAUD Didier

### **COMMISSION SOLIDARITE :**

Vice-président : Mr ASTIER Jérôme

Membres : Mmes DECOURSIERE Lucie, DURUPT Sabine

### **COMMISSION COMMUNICATION :**

Vice-président : Mr MAS Christian

Membres : Mmes DECOURSIERE Lucie, TRINQUIER Rose-Marie, CAMPINS Marie-Christine,  
DURUPT Sabine Mr CONNAC Julien

### **COMMISSION PORTE FEUILLE DE PROJET :**

Vice-président : Mr MAS Christian

Membres : Mme CAMPINS Marie-Christine

Mrs ASTIER Jérôme, ANDRIEUX Pierre, ACHER Joël

En cas de besoin certaines commissions pourront être créées et adaptées en fonction du sujet et de l'importance au moment opportun.

Dans ce cadre 2 commissions sont également créées pour répondre à un besoin particulier :

**PROMOTION TOURISTIQUE** : Mme TRINQUIER Rose-Marie, ASTIER Jérôme, CONNAC Julien, DECOURSIERE Lucie et CAMPINS Marie-Christine.

**FLEURISSEMENT** : GOVERS Jook et CAMPINS Marie-Christine

De plus Mr le Maire précise que les élus référents pour le conseil d'école sont Mme CARLES Maria et M ASTIER Jérôme.

## **8 – Commission d'appel d'offre**

Monsieur le maire propose de créer une commission d'appel d'offre qui sera composée par le maire ou son suppléant et cinq membres du conseil municipal. Le conseil approuve à l'unanimité la création d'une commission d'appel d'offre et désigne les délégués ci-dessous nommés :

- Mr Tièche Michel
- Mme Carles Maria
- Mr Acher Joël
- Mr Connac Julien
- Mme Trinquier Rose-Marie

## **9 - Création d'un CCCL (Comité Consultatif Communal de Lunas)**

Monsieur Manenc Aurélien propose au conseil municipal de prolonger la création de 2014, conformément à l'article L.2143-2 du CGCT, du comité consultatif communal de Lunas. Cet organe de concertation est indispensable à la vie démocratique et à la co-construction des décisions municipales.

Le conseil émet un avis favorable à ce projet.

Il est décidé que la commission communication se chargera de l'appel à candidature afin d'approuver dans un prochain conseil la liste des membres qui composeront ce comité.

## **10 – Questions diverses**

- Fonds de solidarité Occitanie

La Région est Chef de file de la planification des aides économiques notamment depuis la loi Notre à travers le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ainsi les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (article L4251-13 du CGCT).

Les communes et les EPCI peuvent contribuer au financement du fonds de solidarité via une convention tripartite entre la Région, la Communauté de Communes et La Commune de Lunas.

Le dispositif de création d'un fonds de solidarité exceptionnel mis en place par La Commune de Lunas s'inscrit dans ce cadre. Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la Région Occitanie pour le déploiement du dispositif qu'elle a initié.

La Commune de Lunas décide d'apporter, sur fond global de 5000 euros, les soutiens forfaitaires suivants pour chacun des dossiers qui auraient fait l'objet d'une décision d'attribution par la Région.

Au titre du mois de mars

	<b>Commune Partenaire</b>	<b>Collectivité Partenaire (rappel)</b>	<b>Région (rappel)</b>
<b>Entreprise : 0 salarié</b>	<b>250 €</b>	500 €	1 000 €
<b>Entreprise : 1 à 10 salariés</b>	<b>375 €</b>	750 €	1 500 €

Au titre du mois d'avril

	<b>Commune Partenaire</b>	<b>Collectivité Partenaire (rappel)</b>	<b>Région (rappel)</b>
<b>Entreprise : 0 salarié</b>	<b>250 €</b>	500 €	1 000 €
<b>Entreprise : 1 à 10 salariés</b>	<b>500 €</b>	1 000 €	2 000 €
<b>Entreprise : 11 à 50 salariés</b>	<b>1000 €</b>	2 000 €	4 000 €

Après en avoir délibérée, le conseil municipal autorise M. le Maire à contractualiser avec la Région Occitanie en vue d'une contractualisation.

- Projet maison carrée

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les nouveaux propriétaires de la maison carrée ont rencontré plusieurs élus pour faire part de leur projet de réhabilitation de la bâtisse et son intégration dans la vie villageoise. Une rencontre sera prochainement programmée avec le conseil municipal pour évoquer ce dossier important pour le bourg de Lunas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.